



Interdiction d'accès à ma propriété à l'égard d'un membre de ma f

Par **aerienne2**, le **18/05/2011** à **15:08**

Bonjour,
LA SITUATION est la suivante:
- je suis propriétaire d'une maison en France (Morbihan) mais je vis à l'étranger. Je n'y réside donc pas.
- cette maison est occupée par ma mère, âgée de plus de 85 ans, mais capable de subvenir à ses besoins. Elle vit seule au rez-de-chaussée.
- il n'y a pas de bail de location entre ma mère et moi. Elle ne paye pas de loyer, n'ayant d'ailleurs plus que sa retraite -confortable- pour vivre. C'est moi qui supporte le gros des frais d'entretien de la maison et du jardin.
- Je séjourne chaque année quelques semaines dans cette maison, pour congés, et occupe alors un petit logement de vacances situé au 1er étage.
LE PROBLEME
- un de mes frères a - il y a env. deux ans pour quelques mois, emménagé chez moi sans me le dire. Il a investi à l'époque autant le logement du bas que celui du haut, en accord avec ma mère. Depuis, il se comporte en seigneur et maître chez moi, allant jusqu'à m'insulter, mon mari (étranger) et moi, me faire des procès d'intention et dresser sa mère et mon autre frère, handicapé, contre moi. Il a même procédé à des transformations sur mon terrain sans m'avertir (le maire a donné son accord!).
- il a maintenant une adresse propre, mais, sous prétexte de s'occuper de notre mère (courses, menus services), il s'arroge tous les droits sur mon bien, ainsi que sa femme.
- Je sais que ma mère les soutient financièrement, autant que faire se peut.
- Autant ma mère que mon frère et sa femme me calomnient dans le reste de la famille, de sorte qu'on m'évite. Je suis donc isolée.
- J'ai tenté de rétablir la vérité en confrontant ces personnes à leurs dires.
Résultat: mon frère m'insulte, déclare vouloir passer outre mes déclarations (rendre la clé dont il dispose sans mon accord, ne pas pénétrer sur mon terrain, cesser de me diffamer) et me promet des "surprises", p. ex. des atteintes à mon bien. Ma mère est incapable de le freiner, étant elle-même en partie responsable de la situation.
MESURES A PRENDRE ?
- Je souhaite obtenir que mon frère n'ait pas droit à l'accès à ma propriété. Cela ne l'empêche pas de voir sa mère, mais en dehors.
- J'ai envoyé une LRAR à mon frère avec mes exigences.

Pas de retour de l'AR jusqu'à présent. Il est probable qu'il va l'ignorer. Donc...rn- Est-il licite de faire surveiller mon frère et sa femme et, au cas où ils passeraient outre mon interdiction de pénétrer chez moi, puis-je en m'appuyant là-dessus, déposer une plainte? rnMerci de m'aider à trouver une démarche claire

Par **mimi493**, le **18/05/2011 à 15:39**

Vous envoyez un huissier pour lui remettre ordre de quitter les lieux et s'il n'obtempère pas, vous entamez une procédure d'expulsionrnEn même temps, évidemment, vous exigez une indemnité d'occupation (équivalent d'un loyer), pour toute la durée d'occupation.rnVoyez ça avec l'huissier, il sait faire.

Par **aerienne2**, le **18/05/2011 à 15:56**

Merci pour votre réponse.rnrnComme je le disais, mon frère a entre temps emménagé ailleurs (à 25 km). Mais il continue à venir chez sa mère, donc chez moi, à s'y incruster avec sa femme et d'autres, et à me narguer en me traitant comme une intruse dans mes propres murs quand je suis en visite.rnrnMon problème est donc d'obtenir qu'il tienne compte de mon interdiction d'accès à ma propriété (signifiée par LRAR), que je sois présente ou non. Comment m'en assurer? Comment réagir vite et énergiquement s'il n'en tient pas compte?rnMa mère, pour des raisons évidentes, et les voisins par peur des "histoires" ne voudront pas témoigner (ce que je comprends, puisque la maison se situe dans un petit village).rnrnDonc: - Un huissier peut-il se rendre chez mon frère et lui signifier mon interdiction d'accès à ma propriété?rn- Ou me faut-il d'abord fournir une preuve qu'il y contrevient, et pour ce, mettre en place une surveillance ou une filature? rnrnMerci de bien vouloir me répondre à nouveau.

Par **mimi493**, le **18/05/2011 à 16:03**

Le problème est que vous ne pouvez interdire à votre mère de recevoir qui elle veut.rnFaites une séparation propre avec portes fermées à clefs entre le haut et le bas, si votre mère n'habite qu'en haut.

Par **aerienne2**, le **18/05/2011 à 16:39**

La question des appartements séparés n'empêche pas mon frère de pénétrer sur mon terrain et dans une maison qui m'appartient, et sur laquelle il me menace de me porter préjudice.rnDonc, si je ne veux pas que ces personnes -parents ou non - s'en prennent à mes affaires, il faut que je prie ma mère, âgée, de quitter ma maison puisqu'elle n'aura probablement pas la force de s'opposer aux intrusions de son fils et de sa belle-fille. Cela n'est pas réaliste.rnrnMoralité: Ne venez jamais en aide à des membres de votre famille!rnrnMerci, mimi 493, de votre attention et de votre rapidité.

Par **mimi493**, le **18/05/2011 à 18:04**

Situation délicate d'autant que selon ce que vous dites, il n'y a aucune dégradation, juste des menaces, des attitudes, difficilement répréhensibles, la loi ne peut pas tout régler.

Par **corimaa**, le **18/05/2011 à 18:17**

Demandez à votre frère de prendre votre mère chez lui et vendez votre maison, vous serez débarrassé de toute la clique

Par **aerienne2**, le **19/05/2011 à 09:54**

Oui, Corimaa, si seulement... Mais voilà, autant ils s'entendent pour profiter de moi, autant il est exclu pour eux de vivre ensemble (des égoïstes se supportent mal)! Quant à vendre ma maison, j'y ai bien sûr pensé. Il faudrait pour cela que ma mère aille en maison de retraite. Elle et sa clique font déjà courir le bruit dans la famille, que j'y travaille, par mesure de prévention, si on peut dire, en entâchant ma réputation. Je suis la fille immorale, la bête à abattre qui menacerait de mettre sa mère en "maison de vieux"... Ma mère dit innocemment qu'on y meurt au plus tard un an après! Et puis, qui paierait? Mon frère? D'aucune manière, ou là encore, recours à la justice? Mais je m'égare. La question ne va pas se résoudre de si tôt et je vais subir encore bien des avanies, j'imagine. Attendons les faits. Merci de votre intérêt. A défaut de solutions, au moins vous me confortez.

Par **corimaa**, le **19/05/2011 à 22:50**

Si votre mère venait à aller en maison de retraite et que sa retraite ne suffisait pas à en couvrir les frais, c'est le conseil général qui en prendrait une partie à ses frais ou se retournerait vers ses enfants et demanderait à chacun de contribuer selon ses ressources. A noter que les frais engagés par le conseil général sont souvent réclamés lors de la succession. Il faudra donc faire attention que les frais ne soient pas supérieurs à la succession de votre mère, auquel cas il faudra la refuser et faire refuser vos enfants également

Par **mimi493**, le **19/05/2011 à 23:31**

[citation]Si votre mère venait à aller en maison de retraite et que sa retraite ne suffisait pas à en couvrir les frais, c'est le conseil général qui en prendrait une partie à ses frais[/citation] uniquement si c'est une maison de retraite publique.

Par **aerienne2**, le **20/05/2011 à 11:02**

Grand merci pour ces indications. Je souhaite approfondir les deux points suivants:
Puis-je vendre ma maison sans attendre que ma mère la quitte? Donc comme un placement ou une sorte de viager? A qui m'adresser pour m'en faire une idée? Notaire, agent immobilier, avocat, vos services? Je rappelle que j'habite à l'étranger (Allemagne).
Quelle est la démarche à suivre pour que ma mère accède à un logement en maison de retraite (publique!), si elle n'en fait pas la demande elle-même? Ne serait-ce que pour leur rappeler ce qu'ils ont à perdre, les uns et les autres.
Si vous pouvez m'aiguiller sur ces points, cela me ferait avancer.
Merci encore.

Par **Nathalieremycedric**, le **06/07/2022 à 21:32**

Bonsoir, je viens de lire votre message et je souhaiterais savoir comment vous avez pu vous sortir de cette situation qui ressemble à la mienne . j'ai 6 enfants , mes parents sont décédés mon père il y a 20 ans et ma mère 2ans . Mes parents étaient propriétaires de 2 maisons mitoyennes. Une appartenant à ma mère et une à mon père .
Après le décès de notre papa un de mes frères a pris les lieux , il a rempli les 2 maisons de bazar en tout genre , mis des cadenas sur les armoires, changé les verrous et les serrures , il nous disait vouloir reprendre la succession de notre papa mais voulait une donation gratuite de nous 5 sur la maison , nous avons refusé et les années se sont écoulées ainsi , mon frère a continué à investir la maison les week-ends, durant les congés , il m'a interdit de y aller durant presque 20ans et refusé de me donner une clé pour y rentrer dedans . Pris dans mes occupations, mon travail, mon mariage et mes enfants je n'ai pas réagi. Il y a 2ans notre mère est décédée j'ai découvert qu'il faisait payer les factures d'eau et de EDF à notre mère en maison de retraite quand il y logeait et nous avons dû payer de sa poche , les maisons devenant vétustes il a fait des travaux sur le toit avec une de mes sœurs ils ont pris l'argent de notre mère pour payer un couvreur au black , et bien d'autres mouvements financiers .
A ce jour , j'ai souhaité me positionner sur le rachat de la maison de ma mère qui s'abîme s'écroule , elle est estimée à 15000 euros mais il y a 100 000 euros de travaux à prévoir , j'ai subi une déferlante d'insultes de la part de mon frère , de menaces qu'il ne me laissera pas la maison ne signera pas mon offre de rachat chez le notaire que les maisons sont à lui , il me menace, interdit de y aller, monte mes autres frères et sœurs contre moi , il y a 2ans de ma propre initiative j'ai dû aller nettoyer les jardins qui étaient devenus une véritable jungle , j'ai arraché des ronces, nettoyé, planté des fleurs, des arbustes à mes frais pour redonner vie un peu dans les jardins il m'a laissé faire et un jour j'ai eu la mauvaise surprise de retrouver mes fleurs brûlées à l'eau de javel, la pelouse dégradée . Bien évidemment c'est un tout petit village personne ne dit rien . Il y a une semaine j'ai voulu prendre rdv avec le maire pour le rachat d'un petit bout de terrain attendant l'abandon sans propriété contre la maison de ma mère en vue de mon rachat pour rénover avec mon conjoint. Il nous a insulté et une de mes frères veut venir au rdv chez le maire pour savoir la valeur du bien et autre information je ne veux pas de sa présence et je trouve cela intrusif et mal élever de faire ainsi surtout que cette parcelle ne rentre pas dans la succession et que depuis 20 ans personne n'avait pris la peine de se renseigner. Je suis attaché à la maison de ma mère où ma grand-mère vivait maintenant j'attends un rdv chez le notaire mais que va-t-il se passer si je fais une offre et que j'ai que des refus ? Seul un frère veut que je reprenne la maison et m'encourage à ne pas abandonner. Mais face à une telle méchanceté et le culot de mon frère qui a mis les mains sur les maisons je ne sais plus quoi

faire ? Tout vos retours seront les bienvenus. Bien cordialement merci.

Par **Nathalieremycedric**, le **06/07/2022 à 21:32**

Bonsoir, je viens de lire votre message et je souhaiterais savoir comment vous avez pu vous sortir de cette situation qui ressemble à la mienne . rnje suis la 6 enfants , mes parents sont décédés mon père il y a 20 ans et ma mère 2ans . Mes parents été propriétaire de 2 maisons mitoyennes. Une appartenant à ma mère et une à mon père .rnrnau décès de notre papa un de mes frères c est approprié les lieux , il a rempli les 2 maisons de bazar en tout genre , mi des cadenas sur les armoires, changer les verrous et les serrures , il nous disait vouloir reprendre la succession de notre papa mais voulais une donation gratuite de nous 5 sur la maison , nous avons refuser et les années se sont écoulées ainsi , mon frère à continuer à investir la maison les week-ends, durant les congés , il m'a interdit de y aller durant presque 20ans et refuser de me donner une clé pour y rentrer dedans . Prise dans mes occupations, mon travail, mon mariage et mes enfants je n ai pas réagi. Il y a 2ans notre mère est décédés j ai découvert qu il faisait payer les factures d eau et de EDF à notre mère en maison de retraite quand il y loger et nous avez dit payer de sa poche , les maisons devenant vétuste il a fait des travaux sur le toit est avec une de mes sœurs ils ont pris l argent de notre mère pour payer un couvreur au black , et bien d autre mouvement financier .rnrna ce jour , j ai souhaiter me positionner sur le rachat de la maison de ma mère qui s abîme s écroule , elle est estimer à 15000 euros mais il y 100 000 euros de travaux à prévoir , je subi une déferlante de insultes de la part de mon frère , de menaces qu il ne me laissera pas la maison ne signera pas mon offre de rachat chez le notaire que les maisons sont à lui , il me menace, interdit de y aller, monte mes autres frères et sœurs contre moi , il y a 2ans de ma propre initiative j ai dû aller nettoyer les jardins qui été devenue une véritable jungle , j ai arracher des ronces, nettoyer, planter des fleurs, des arbustes à mes frais pour redonner vie un peu dans les jardins il m'a laisser faire et un jour j ai eu la mauvaise surprise de retrouver mes fleurs brûlées a l eau de javel, la pelouse dégrader . Bien évidemment c est un tout petit village personne ne dis rien . Il y a une semaine j ai voulue prendre rdv avec le maire pour le rachat d un petit bout de terrain attendant a l abandon sans propriété contre la maison de ma mère en vue de mon rachat pour rénover avec mon conjoint. Il nous a insulter et un de mes frères veut venir au rdv chez le maire pour savoir la valeur du bien et autre information je ne veux pas de sa présence et je trouve cela intrusif et mal élever de faire ainsi surtout que cette parcelle ne rentre pas dans la succession et que depuis 20 ans personne avait pris la peine de se renseigner. Je suis attacher à la maison de ma mère ou ma grd mère vivait maintenant j attends un rdv chez le notaire mais que va t il se passer si je fais une offre et que j ai que des refus ? Seul un frère veut que je reprends la maison et m encourage à ne pas abandonner. Mais face à une telle méchanceté et le culot de mon frère qui a mi les mains sur les maisons je ne sais plus quoi faire ? Tout vos retours seront les bienvenus. Bien cordialement merci.

Par **Bilid**, le **03/12/2024 à 10:19**

Bonjour je suis en concubinage et ne connaît pas les membres de la famille de mon conjoint, en cas de dispute entre mon conjoint et moi ,ce qui se passe dans tous les couples est-ce que l'un de ses membres de famille a le droit de venir chez nous sans que je les connaît pas et mettre dehors avec 1 enfant rnDans ce cas que faut il faire rnMerci pour votre réponse

Par **yapasdequoi**, le **03/12/2024** à **11:07**

Bonjour,rnrnVous pouvez ouvrir votre propre sujet au lieu de rajouter à cette discussion vielle de plus de 10 ans.rnrnPersonne (famille ou pas) n'a le droit de vous mettre dehors de votre domicile, portez plainte à la police.